



> Inscription Restauration scolaire

sur l'Espace citoyen du **13 avril** au **30 mai 2022**

! Les **MODALITÉS D'INSCRIPTIONS** pour la restauration scolaire **ÉVOLUENT** pour la **RENTÉE 2022-2023** avec la mise en place :

- de deux formules permettant une inscription ANNUELLE ou des inscriptions occasionnelles qui peuvent être CUMULATIVES.
- d'un service de restauration scolaire pour les **petites sections de maternelle** à la rentrée **mais uniquement dans le cadre de la formule annuelle** avec un nombre de places maximum dédié.

L'objectif est de garantir les conditions d'accueil et d'encadrement optimums et adaptés à cette tranche d'âge.

1 ANNUELLE

• Cette nouvelle formule permet d'inscrire votre enfant **de la petite section de maternelle** au CM2 de façon **FIXE** à **L'ANNÉE** pour répondre aux besoins permanents des parents.

• Le formulaire de réservation **sera accessible du 13 avril au 30 mai uniquement**. Il vous engage pour toute l'année scolaire **sans possibilité de modifier le calendrier des réservations**** sur les jours renseignés au moment de l'inscription.

Exemple : Si vous cochez le mardi et que votre demande est acceptée, votre enfant sera automatiquement inscrit tous les mardis de l'année scolaire.

Si vous cochez lundi / mardi / jeudi / vendredi : votre enfant sera inscrit les 4 jours pour toute l'année scolaire.

Dans cette formule, les jours sélectionnés en début d'année vous engagent TOUT au LONG de l'ANNÉE SCOLAIRE.

✓ COMMENT ?

• Depuis la dalle " **Créer une inscription** " sur l'espace citoyen : Sélectionner le formulaire intitulé "Restauration Scolaire - inscription 2022/23 avec Réservation Annuelle " Une fois renseigné, le formulaire sera à valider pour envoi.

• Dès l'inscription administrative confirmée par le service scolaire **à partir du 13 juin**, l'inscription sera définitive sur l'ensemble de l'année scolaire. Les parents pourront accéder au planning uniquement en mode consultation depuis la dalle " **Modifier les réservations** ".

• Aucune annulation de jours choisis sera possible depuis la dalle " **Modifier les réservations**** ".

**sauf cas exceptionnels spécifiés dans le règlement de la restauration en concertation avec le service des affaires scolaires

ET/
OU

2 OCCASIONNELLE

• Cette formule permet d'inscrire votre enfant **OCCASIONNELLEMENT** au service de restauration scolaire de la **moyenne section de maternelle** au CM2 et vise à répondre aux besoins occasionnels. Les inscriptions pour cette formule débuteront **le 1er juillet**. Elle est cumulative avec la formule annuelle.

Exemple : Vous pouvez inscrire votre enfant à l'année les lundis et ponctuellement les autres jours de la semaine (sous réserve de place disponible). Si votre demande d'inscription à l'année est validée, votre enfant sera donc inscrit TOUS les LUNDIS à la cantine et pourra être inscrit occasionnellement les autres jours de la semaine.

• Les réservations **seront ouvertes par période selon le calendrier ci-dessous. L'inscription se fera dans la limite des places disponibles.**

• La **consultation** des jours réservés sera possible depuis la dalle " **Modifier le calendrier des réservations** " **sans possibilité de les modifier****.

✓ COMMENT ?

• Sélectionner le formulaire " Restauration Scolaire - inscription 2022/23 avec réservation Occasionnelle ", le renseigner et le valider selon le calendrier de mise en ligne ci-dessous :

DATE D'OUVERTURE DES RÉSERVATIONS	PÉRIODES D'ÉCOLE
1 ^{er} juillet	Du 1er septembre au 22 octobre
1 ^{er} octobre	Du 7 novembre au 17 décembre
1 ^{er} décembre	Du 3 janvier au 10 février
1 ^{er} février	Du 27 février au 14 avril
1 ^{er} avril	Du 2 mai au 7 juillet

• Dès l'inscription administrative confirmée par le service scolaire, les parents pourront consulter le planning depuis la dalle " **Modifier les réservations** " **. Ils pourront **réserver des jours supplémentaires selon les places disponibles mais aucune annulation sera possible.**

✓ PIÈCES À FOURNIR quelque que soit le formulaire annuel et/ou occasionnel choisi :

- avis d'imposition 2021 (revenus 2020)
- copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile 2022/2023 ou année en cours (en attendant la transmission de la nouvelle), avec une adresse postale à jour.

! RAPPEL

• Documents à scanner (**max 500 Ko/doc**) au préalable et à stocker dans la dalle « pièces justificatives » de l'ECP afin de les récupérer facilement à chaque demande.

• Les enfants inscrits dans une école d'Ostwald ont tous eu un accès à leur espace citoyen transmis par la mairie ! Si ce compte n'est plus actif, envoyez un mail à scolaire@ostwald.fr pour le réactiver.

• Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles par site et les familles doivent être à jour de paiement.

• Pour les nouvelles familles qui emménageraient sur Ostwald après la rentrée de septembre, merci de contacter directement le service de restauration scolaire pour étudier les faisabilités d'inscription en cours d'année.
Tél : **03 88 66 84 28** Email : scolaire@ostwald.fr



Rentrée Scolaire 2022 / 2023



> Inscription Accueil de loisirs

sur l'Espace citoyen du 13 avril au 30 mai 2022



Les demandes d'inscription pour les accueils de loisirs sont traitées **selon les places disponibles et la situation des familles** (respect des critères figurant dans le règlement de fonctionnement).

1 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

• Depuis la dalle « **Créer une inscription** » sur **votre espace citoyen**, Sélectionner le formulaire souhaité :

> **accueil du soir** : de la sortie de l'école à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi

> **accueil du mercredi** : 1/2 journée (matin ou après-midi) ou journée, avec ou sans repas

• Une fois renseigné, le formulaire sera à valider pour envoi.



2 ACCÈS AU PLANNING

• Les familles seront prévenues par mail par la direction de chaque structure **après la clôture du dépôt des dossiers**.

• Dès l'inscription administrative confirmée positivement, les parents pourront vérifier et modifier les réservations, à partir du 27 juin, depuis la dalle « **Modifier les réservations **** » **selon les places disponibles**.



Pièces à fournir* :

- dossier administratif à télécharger sur l'ECP et sur le site : www.ville-ostwald.fr
- copie du livret de famille
- avis d'imposition 2021 (revenus 2020)
- copie attestation assurance responsabilité civile 2022/2023 ou de l'année en cours
- attestation de travail des parents
- photo de l'enfant au format identité
- copie page Vaccination DTCP + attestation confirmant que vaccination obligatoire (11 vaccins) est à jour (enfants entrant **en petite et moyenne** section de maternelle à la rentrée 2022)



RAPPEL

*Documents à scanner (**max 500 Ko/doc**) au préalable et à stocker dans la dalle « pièces justificatives » de l'ECP afin de les récupérer facilement à chaque demande.

** Les modifications des réservations pour les ACCUEILS DE LOISIRS sont possibles jusqu'au mardi 23 août 2022 minuit au plus tard pour la semaine de la rentrée scolaire.



Les enfants inscrits dans une école d'Ostwald ont tous eu un accès à leur espace citoyen transmis par la mairie ! Si ce compte n'est plus actif, envoyez un mail à scolaire@ostwald.fr pour le réactiver.

Rappel : Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles par site et les familles doivent être à jour de paiement.